



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 1752

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de la nutrition des patients hospitalisés. En effet, de plus en plus d'études et de constats empiriques tendraient à prouver que la qualité et la diversité souvent très médiocres des repas servis en milieu hospitalier influeraient de façon notable sur les chances de guérison rapide et complète des malades. A ce sujet, certains centres hospitaliers français, tel l'institut régional de cancérologie Claudius-Régaud de Toulouse, mènent depuis quelques années une politique forte en ce domaine, car les effets constatés in fine seraient des plus intéressants sur le plan thérapeutique : meilleure résistance morale des patients, rétablissement ou stabilisation de leur état de santé plus sûre ou plus rapide, etc. Mais l'immense majorité des établissements de santé de notre pays négligeraient encore totalement cette question, ce qui est particulièrement regrettable. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande de lui préciser les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

La nutrition des patients hospitalisés s'intègre dans le cadre du programme national Nutrition Santé lancé par le ministère chargé de la santé, en janvier 2001, et dont les modalités de mise en oeuvre sont précisées dans une circulaire du 9 janvier 2002. Le volet hospitalier de ce programme a pour objectif de donner aux établissements de santé un cadre général pour organiser leur politique en matière d'alimentation et de nutrition. A cet effet, la création de 800 postes de diététiciens est prévue sur 5 ans. Trois axes majeurs ont été établis. Le premier concerne la mise en place de réseaux ville-hôpital chargés de la prévention, du dépistage et de la prise en charge de l'obésité de l'enfant. Il s'agit d'une stratégie innovante qui consiste à réunir autour de l'enfant et de sa famille les multiples compétences professionnelles des acteurs de la ville et de l'hôpital. Actuellement, ces réseaux font l'objet d'une expérimentation sur 3 sites, à Paris, Lyon et Toulouse. Le deuxième axe concerne la promotion des démarches qualité de la fonction restauration-nutrition. Enfin, le troisième axe porte sur la création d'une structure chargée d'organiser l'activité nutrition-clinique dans chaque établissement. L'arrêté du 29 mars 2002 a créé en effet un Comité national de l'alimentation et de la nutrition des établissements de santé (CNANES). Cette structure exerce, par ses recommandations, un rôle de conseil dans ce domaine, auprès des établissements de santé en lien étroit avec les Comités de liaison en alimentation et nutrition (CLAN), dont les modalités de fonctionnement sont précisées par une circulaire du 29 mars 2002. Le ministère poursuit sa réflexion sur le thème de la nutrition des patients hospitalisés, notamment avec l'organisation d'un colloque « Alimentation-nutrition dans les établissements de santé : une politique innovante » prévu le 7 février 2003. Cette manifestation sera notamment l'occasion de présenter un nouvel outil de dépistage de la dénutrition destiné aux professionnels de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1752

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 19 août 2002, page 2878

Réponse publiée le : 6 janvier 2003, page 101